

COLLÈGE REP+ : Ada LOVELACE NÎMES

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE
L'ÉDUCATION PRIORITAIRE**

Localisation géographique :

182 rue René Rascalon 30000 NÎMES Secteur Nîmes est, sortie Autoroute A9 Nîmes EST

Présentation de l'établissement :

Le collège Ada Lovelace est un collège **nouvellement construit** inauguré à la rentrée 2019. Conçu pour 400 élèves, il accueille toutefois dès cette **rentrée 2020, 490 élèves**, inscrits dans **19 divisions** et **4 classes de SEGPA**.

Il comporte également une **UPE2A** comptant actuellement **23 élèves** et une **ULIS**. Il recrute essentiellement dans 5 écoles élémentaires, de Nîmes et Poulx, dont certaines appartiennent au réseau d'éducation prioritaire renforcé **Ada Lovelace** (Jean d'Ormesson et Courbessac).

Situé en **zone politique de la ville** et en **zone de sécurité prioritaire** Mas de Mingue – Chemin bas de Nîmes, le collège de typologie 6 est fortement marqué par l'empreinte du quartier du **Mas de Mingue**. Celui-ci compte environ 3 000 habitants et rassemble une population en grande difficulté sociale, économique et culturelle. Le collège compte **59% de CSP défavorisées** pour un **Indice de Position Sociale de 79,9%**. La réputation du quartier engendre des stratégies d'évitement des CSP plus favorisées des écoles du secteur (Poulx et Courbessac), malgré une amélioration due au travail de l'équipe précédente et à la construction du nouveau collège excentré du quartier. La **mixité sociale** constitue un **enjeu essentiel** pour le quartier qui bénéficie du programme de rénovation urbaine (NPNRU) avec une entière restructuration d'ici 2025.

Projet de réseau : en cours de réécriture de même que le projet d'établissement mais quatre axes stratégiques et des objectifs prioritaires définis :

Axe n°1 – un réseau porteur de valeurs : Accompagner nos élèves à devenir des citoyens responsables

Axe n°2 – un réseau qui fait réussir : Renforcer l'égalité filles-garçons/Garantir la validation du socle commun par tous les élèves/ Garantir un suivi renforcé des élèves à besoins éducatifs particuliers sur tout le réseau/ Intégrer l'orientation dans les apprentissages

Axe n°3 – un réseau qui coopère : Utiliser le numérique pour développer les compétences sociales des élèves/ Développer un pilotage concerté/ Développer la coopération au cœur des enseignements

Axe n°4 – un réseau accessible, innovant et éco-responsable

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Coopérer et travailler en équipe disciplinaire et interdisciplinaire ;
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ;
- S'investir dans le cadre de la liaison école-collège ;
- S'engager dans une démarche de formation et de développement professionnel.

Fonctions pouvant être confiées :

- Professeur principal ;
- Responsable de projets favorisant la mise en œuvre de la politique de l'établissement ;
- Missions particulières de référents (référents parcours, Devoirs faits, décrochage...).

Mesures Education prioritaire REP+ :

Indemnitaire

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 4646 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maxima de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Ressources :

Parcours académique m@gistère : [« Enseigner en éducation prioritaire »](#)

Page académique éducation prioritaire : cliquer [ICI](#)